	5			
erté	• Éga	lité •	Frate	enit
PUE	BLIQU	E F	RANÇA	AISI

Recensement de la	population
Nouvelle-Calédonie	
Feuille de logement	

Liberté • Égalité • Fraternia		7	
Liberté • Égalité • Fraternis			
Liberté • Égalité • Fraternis		2	
	Liberté	 Égalii 	té • Fraterni

2019

Identifiant	
9 8 8 I libellé commune libellé commune district rang d'adresse rang de logement AR	
Cadre à remplir pour tout logement	d'habitation
Ce logement est-il localisé en terre coutumière ? 1 Oui nom de la tribu : 2 Non Catégorie de logement 1 Résidence principale 2 Logement occasionnel 3 Résidence secondaire 4 Logement vacant Type de construction Bâtiment d'habitation d'un seul logement 1 isolé 2 jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon 3 Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus 4 Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, stade, immeuble de bureaux, etc.) 5 Construction provisoire, cabane 6 Bateau, habitation mobile Nom de l'occupant(e) principal(e) : Localisation du logement	Aspect du bâti 1 Case mélanésienne 2 Habitation en tôles 3 Maison en bois, clin, chaux 4 Maison ou immeuble en dur
Numéro Bis, Ter Rue, Av, Bd Nom de la voie (ou lieu-dit)	
Résidence, hameau, lotissement, tribu, squat Bâtin	nent
Escalier Étage N° de porte ou position par rapport à l'escalier (exerc	mple : couloir de droite, 1 ^{ass} porte à gauche)
Code postal Commune	
RÉCAPITULATION GÉNÉRA	NLE
Cadre à remplir par l'agent recenseur Tableau A - Nombre de bulletins individuels (BI) (1)	Cadre à remplir par l'Isee Supprimés (2)

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
Visa n° 2019X069EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2019.
En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont obligatoires et sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Isee et à l'Insee.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'institut de la statistique et des études économiques (Isee), 52 av. du Maréchal Foch, Immeuble Malawi, BP823, 98845 Nouméa.

Caractéristiques et confort du logement

1 Type de logement :	7 Ce logement appartient-il à un organisme social
• Maison	(SIC, FSH, SEM-AGGLO, etc.) ?
Appartement	Oui 🔲 1 Non 🔲 2
Logement-foyer	
Logement ou chambre à l'hôtel	8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce
Habitation de fortune	logement ?
Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) 6	Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé.
1 1, 1, 1, 1	Si cette même personne a toujours vécu dans le logement,
2 Quelle est l'année d'achèvement de la	reportez son année de naissance.
construction de la maison ou de l'immeuble ?	
Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.	
Average 4007	9 Existe-t-il un point d'eau courante
• Avant 1997 1 • De 1997 à 2004	pour ce logement ?
	Oui 1 Non 2
• De 2005 à 2009	Si oui individuel 1 collectif 2
• De 2010 à 2014	
• 2015 ou après	10 L'évacuation des eaux usées s'effectue :
→ Dans ce cas, précisez l'année	par raccordement au réseau d'égouts
Dane de day, produce l'armos	par raccordement à une fosse septique
3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?	ou à une station individuelle
Oui 1 Non 2	• à même le sol ou puisard 3
Out _ 1 Nott _ 2	
4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?	11 Ce logement dispose-t-il :
Comptez les pièces d'habitation telles que salle à manger, séjour,	Cochez oui ou non pour chacune des lignes. oui non
salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface.	• du raccordement à un réseau électrique ? 1 2
Comptez la cuisine uniquement si sa surface est supérieure à 12 m².	• de panneaux solaires ? 1 2
Ne comptez pas les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni les pièces à usage exclusivement professionnel (atelier,	• d'un chauffe-eau solaire ?
cabinet de médecin, etc.)	• d'un groupe électrogène ? 1 2
	• de WC ?
	d'une baignoire ou d'une douche ?
5 Quelle est la surface de ce logement ?	d'une cuisine avec évier ?
Tenez compte de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine,	 d'au moins une pièce climatisée ?
salle de bains, WC, etc.	d'une machine à laver le linge? 1 2
Ne tenez pas compte des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.	• du téléphone fixe ?
• Moins de 30 m²	• d'un accès internet ?
• De 30 à moins de 40 m²	d diffaces interfet :
• De 40 à moins de 60 m²	12 De combien de moyens de déplacement
• De 60 à moins de 80 m²	les habitants de ce logement disposent-ils ?
• De 80 à moins de 100 m²	Ne comptez pas ceux à usage exclusivement professionnel.
• De 100 à moins de 120 m²	
• 120 m² ou plus	automobiles (yc 4X4, pick-up, etc.)
120 III ou pluo	deux roues à moteur (motos, boosters, etc.)
6 Êtes-vous :	Park and
propriétaire de ce logement (y compris en accession,	• bateaux
en indivision ou jouissance du logement par usufruit), y compris	13 Disposez-vous d'un emplacement de
si vous n'êtes pas propriétaire du terrain ? 1	stationnement réservé à votre usage
• locataire ou sous-locataire du logement, loué vide ? 2	personnel ?
locataire ou sous-locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e) ?	Cet emplacement peut être un garage, un carport
• logé(e) gratuitement (par des parents,	ou une place de parking de plein air ou souterrain.
des amis ou votre employeur, ou dans un squat) ? 4	Oui 🗌 1 Non 🔲 2

N'oubliez pas de remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite dans le tableau A et de le faire signer. Merci pour votre participation.

Personnes vivant habituellement dans le logement

A Habitants permanents du	ı logem	ent : personnes qui vivent (dans ce logement	t la plus grand	e partie de	l'année → Re	emplisse	z un bulletin individu	el pour chacun de ce	es habitants	
Inscrivez les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année,		Prénom	Sexe (Masculin/	Année de naissance	Pour chacune des personnes vivant dans ce logement, renseignez le numéro de la personne ayant l'un des liens de parenté suivants avec elle				Si l'enfant habite aussi chez son autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce, vit-il ici		
y compris : — les nourrissons même encore à la maternité; — les personnes temporairement absentes ;	personne		ronom	Féminin)	(AAAA)	Son conjoint pacs, concubi union lib	inage ou	Sa mère (biologique ou adoptive)	Son père (biologique ou adoptif)		
les sous-locataires et colocataires ; les enfants qui habitent également chez un	1			M - F -		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce et qui vivent dans ce logement :	2			M F		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
 plus de la moitié du temps, ou la moitié du temps et y ont passé la nuit du début du recensement, soit du 	3			M F		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	_ 2
lundi 9 au mardi 10 septembre.	4			M F		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
Inscrivez également les : - enfants mineurs logés ailleurs pour leurs	5			M F F		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
études dont ce logement est la résidence familiale; – conjoints éloignés pour raisons profession-	6			M F		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
nelles; – personnes majeures qui habitent ici pour	7			M F		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
leurs études; – personnes présentes dans ce logement et	8			M F		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs; – employés de maison, salariés et jeunes au	9			M F		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
pair qui habitent ici. N'inscrivez pas les personnes listées dans	10			M D F D		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
les autres tableaux ci-dessous.	11			M F		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	2
Pour les couples homoparentaux, les liens de mère et père sont à renseigner quel que soit le sexe des parents.	12			MDF		N° de ligne du co	onjoint	N° de ligne de la mère	N° de ligne du père	1	_ 2
ie seke des parents.	S'il y a	plus de 12 habitants permanent	s, indiquez le nombr	e de personnes s	supplémentair	res et remp	olissez un	bulletin individuel pour c	hacune.		
B Enfants vivant chez leur a	autre pa	arent la plus grande partie (de l'année à la su	ite d'une sépa	ration ou d	'un divorce 🔷	Ne rem	ıplissez pas de bullet	in individuel pour ce	s enfants	
Numéro											
				Sexe	Année			Parmi les habitants perma	anents numérotés de 1 à 12	L'enfant vi	
Inscrivez ici les enfants qui vivent dans le logement de l'autre parent :	Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/ Féminin)	Année de naissance (AAAA)			Parmi les habitants perma Sa mère (biologique ou adoptive)	son père (biologique ou adoptif)	L'enfant v chez son autr plus de la moitié du temps.	e parent
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la	de la	Nom	Prénom	(Masculin/	de naissance	Merci de n inscriré da	ans la	Sa mère	Son père	chez son autr	re parent la moitié du
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du	de la personne	Nom	Prénom	(Masculin/ Féminin)	de naissance	Merci de n	ans la	Sa mère (biologique ou adoptive)	Son père (biologique ou adoptif)	chez son autr plus de la moitié du temps.	re parent la moitié du
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans	de la personne	Nom	Prénom	(Masculin/ Féminin)	de naissance	Merci de n inscriré da	ans la	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père	chez son autr plus de la moitié du temps.	la moitié du temps.
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre.	de la personne 13 14 15	Nom Our leurs études → Ne ren		(Masculin/ Féminin) M F M F	de naissance (AAAA)	Merci de n inscrire da partie haci	ans la	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père	chez son autr plus de la moitié du temps.	la moitié du temps.
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre.	de la personne 13 14 15 Leurs po	our leurs études → Ne ren	mplissez pas de b	(Masculin/ Féminin) M F M F M F M Sexe	de naissance (AAAA)	Merci de n inscrire da partie haci s enfants	ans la	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 1 L'enfant e	la moitié du temps.
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre.	de la personne 13 14 15 Leurs pour de la			(Masculin/ Féminin) M F M F M F M I F M I I I I I I I I I I	de naissance (AAAA)	Merci de n inscrire de partie haci	ans la	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père	chez son autr plus de la moitié du temps.	la moitié du temps. 2 2 2 set logé e commune, nce,
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre. C Enfants majeurs logés aill Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui	de la personne 13 14 15 Numéro de la	our leurs études → Ne ren	mplissez pas de b	(Masculin/ Féminin) M F M F M F M F M F M M F M M M M M M	de naissance (AAAA)	Merci de n inscrire de partie haci s enfants Date naissance	ans la hurée Merci de	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma Sa mère	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père anents numérotés de 1 à 12 Son père	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 1 L'enfant e dans une autre en Frai	la moitié du temps. 2 2 2 st logé e commune, nce, e logement
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre. C Enfants majeurs logés aill Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence	de la personne 13 14 15 Numéro de la personne	our leurs études → Ne ren	mplissez pas de b	(Masculin/ Féminin) M F M F M F M F M F M F M F M M F M F	de naissance (AAAA)	Merci de n inscrire de partie haci s enfants	ens la hurée Merci de ne rien inscrire	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père anents numérotés de 1 à 12 Son père (biologique ou adoptif)	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 1 L'enfant e dans une autre en Frai que celle de ce	la moitié du temps. 2 2 2 2 set logé e commune, nce, e logement
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre. C Enfants majeurs logés aill Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre ici pour les vacances ou	de la personne 13 14 15 eurs pour de la personne 16	our leurs études → Ne ren	mplissez pas de b	(Masculin/Féminin) M F M F M F M F M F M M F M M M M M M	de naissance (AAAA)	Merci de n inscrire de partie haci s enfants	Merci de ne rien inscrire dans la partie	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père anents numérotés de 1 à 12 Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 1 L'enfant e dans une autre en Frai que celle de co	re parent la moitié du temps. 2 2 2 est logé e commune, nce, e logement NON 2 NON 2
logement de l'autre parent: - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre. C Enfants majeurs logés aill Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre ici pour les vacances ou les week-ends par exemple.	de la personne 13 14 15 Leurs pour de la personne 16 17 18	our leurs études → Ne ren	nplissez pas de b	(Masculin/Féminin) M F M F M F M F M F M M F M M M M M M	de naissance (AAAA)	Merci de n inscrire de partie haci s enfants	Merci de ne rien inscrire dans la partie	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père anents numérotés de 1 à 12 Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 1 L'enfant e dans une autre en Frai que celle de co	re parent la moitié du temps. 2 2 2 est logé e commune, nce, e logement NON 2 NON 2
logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre. C Enfants majeurs logés ail Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre ici pour les vacances ou les week-ends par exemple. D Autres situations → Ne	de la personne 13 14 15 Leurs pour de la personne 16 17 18 remplis	our leurs études Ne ren Nom	nplissez pas de b Prénom uel pour ces person	(Masculin/Féminin) M F M F M F M F M F M M F M M M M M M	de naissance (AAAA)	Merci de n inscrire de partie haci s enfants	Merci de ne rien inscrire dans la partie	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 1 L'enfant e dans une autre en Frai que celle de co	re parent la moitié du temps. 2 2 2 est logé e commune, nce, e logement NON 2 NON 2 NON 2
Independent de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre. C Enfants majeurs logés ail Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre ici pour les vacances ou les week-ends par exemple. D Autres situations Ne - Personnes qui habitent ici pour des raisons pro-Personnes dont ce logement est la résidence pro-	de la personne 13 14 15 Leurs pour de la personne 16 17 18 remplis ofessionnelle personnelle	our leurs études Ne ren Nom Sez pas de bulletin individu des et retournent le week-end dans leur logen et qui sont hébergées dans un établisseme	prénom Prénom uel pour ces personent familial. Numéro de la	(Masculin/Féminin) M F M F M F M F M F M M F M M M M M M	de naissance (AAAA) Lel pour ces de r (JJ/N	Merci de n inscrire de partie haci s enfants	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père Anents numérotés de 1 à 12 Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père Parmi les habitants pe	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 1 L'enfant e dans une autre en Frai que celle de co OUI 1 1 OUI 1 1 OUI 1 1	re parent la moitié du temps. 2 2 2 2 set logé e commune, nce, e logement NON 2 NON 2 NON 2 tés de 1 à 12
In la	de la personne 13 14 15 Leurs pour le la personne 16 17 18 remplis ofessionnelle ires logés en	Dur leurs études Nom Nom Sez pas de bulletin individu des et retournent le week-end dans leur logen et qui sont hébergées dans un établisseme caserne ou servant à l'étranger, prison).	prénom Prénom Prénom Uel pour ces personnent familial. ent (maison de personne	(Masculin/Féminin) M F M F M F M F M F M M F M M M M M M	de naissance (AAAA) Lel pour ces de r (JJ/N	Merci de n inscrire da partie haci s enfants Date naissance //M/AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Sexe (Masculin/ Sexe Année de naissai	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père Anents numérotés de 1 à 12 Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père Parmi les habitants pe	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 L'enfant e dans une autre en Frai que celle de co OUI 1 1 OUI 1 1 OUI 1 1 Trmanents numéron pacs, concubinage of	re parent la moitié du temps. 2 2 2 2 set logé e commune, nce, e logement NON 2 NON 2 NON 2 tés de 1 à 12
Independent de l'autre parent : - plus de la moitié du temps; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du lundi 9 au mardi 10 septembre. C Enfants majeurs logés ail Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre ici pour les vacances ou les week-ends par exemple. D Autres situations Ne - Personnes qui habitent ici pour des raisons pro-Personnes dont ce logement est la résidence pretraite, hospitalisation pour plus d'un mois, militai	de la personne 13 14 15 Leurs pour le la personne 16 17 18 remplis ofessionnelle ires logés en	Dur leurs études Nom Nom Sez pas de bulletin individu des et retournent le week-end dans leur logen et qui sont hébergées dans un établisseme caserne ou servant à l'étranger, prison).	prénom Prénom Prénom Uel pour ces personnent familial. ent (maison de personne	(Masculin/Féminin) M F M F M F M F M F M M F M M M M M M	de naissance (AAAA) Lel pour ces de r (JJ/N	Merci de n inscrire da partie haci s enfants Date naissance //M/AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère Sexe (Masculin/ Féminin) Année de naissai (AAAA)	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père Son conjoint (mariage,	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 L'enfant e dans une autre en Fra que celle de co OUI 1 1 OUI 1 1 OUI 1 1 rmanents numéron pacs, concubinage co conjoint	re parent la moitié du temps. 2 2 2 2 set logé e commune, nce, e logement NON 2 NON 2 NON 2 tés de 1 à 12
In la	de la personne 13 14 15 Leurs por de la personne 16 17 18 remplis ofessionnelle personnelle personnelle ires logés en nsement monte de la personnelle ires logés en nsement de la personnelle ires logés en nsement de la personnelle ires logés en nsem	Nom Seez pas de bulletin individu les et retournent le week-end dans leur logen et qui sont hébergées dans un établisseme caserne ou servant à l'étranger, prison). ais qui résident la plus grande partie de l'a	prénom Prénom Uel pour ces personnent familial. ent (maison de année dans un 19 20 21	(Masculin/Féminin) M F M F M F M F M F M M F M M M M M M	de naissance (AAAA) Lel pour ces de r (JJ/N	Merci de n inscrire da partie haci s enfants Date naissance //M/AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère N° de ligne de la mère Parmi les habitants perma Sa mère (biologique ou adoptive) N° de ligne de la mère M° de ligne de la mère Année (Masculin/ Féminin) M	Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père N° de ligne du père Son père (biologique ou adoptif) N° de ligne du père N° de ligne du père	chez son autr plus de la moitié du temps. 1 L'enfant e dans une autre en Frai que celle de co OUI 1 1 OUI 1 1 OUI 1 1 rmanents numéror pacs, concubinage of conjoint conjoint	e parent la moitié du temps. 2 2 2 est logé e commune, nce, e logement NON 2 NON 2 NON 2 tés de 1 à 12 ou union libre) e naissance

2